

---

# Les aspects périphériques

## à votre formation



FORMATIONS & ALTERNANCE

## Table des matières

1. Solutions d'hébergement .....	3
2. Des réductions pour les alternants de l'IFCV .....	4
3. Le titre de transport .....	5
4. Les aides financières .....	6
5. Les aides de l'IFCV : permis et équipement .....	8

## 1. Solutions d'hébergement

Les difficultés de logement peuvent représenter un frein important à la poursuite des études. Pour vous aider à lever cette contrainte, l'IFCV vous oriente vers deux solutions, à la fois pratiques et économiques.

### Ensemble2générations

Le principe ? Être hébergé chez une personne âgée avec une contrepartie en fonction de la formule retenue : une entraide occasionnelle ou tout simplement faire la conversation régulièrement !

**un vrai bon plan parce que...**

- Vous pouvez obtenir un logement selon l'une des trois formules : gratuite, très économique, solidaire à choisir selon vos besoins et les disponibilités. Chacune d'entre elles implique un niveau d'engagement différent auprès de la personne qui vous héberge.
- Vous vivez une belle expérience avec une personne âgée qui vous permettra d'en apprendre beaucoup sur la vie.
- Vous donnez un sens à votre hébergement en contribuant à une entraide mutuelle.

Comme 4200 de nos étudiants, contactez-nous pour en savoir plus :

<https://ensemble2generations.fr>

### YouFirst Campus Paris

Au nord du quartier de La Défense, la résidence étudiante Grande Arche jouit d'un emplacement unique : à deux pas du quartier d'affaires de La Défense et à seulement quelques minutes du cœur de Paris. Vous récupérez votre logement clé en main : l'indemnité couvre le loyer + la consommation électrique + le wifi.

**6 atouts :**

- Une résidence confortable, à l'architecture soignée, au cœur de La Défense.
- Une desserte exceptionnelle par les transports en commun.
- La proximité du pôle universitaire de La Défense.
- Un accès rapide aux nombreuses boutiques du centre commercial de La Défense et du CNIT.
- Une connexion internet très haut débit dans l'ensemble de la résidence.
- Un gestionnaire de résidence : votre interlocuteur privilégié pour toute question.

Grâce au partenariat IFCV votre demande de logement fait l'objet d'un traitement prioritaire. Au moment de la constitution de votre dossier, saisissez le code IFCV remis par votre école pour bénéficier d'avantages (tarifs, réservation prioritaire...).

Contact : <https://campus.youfirst.co/fr>

L'ensemble de ces informations sont à retrouver sur notre site internet : [www.ifcv.fr/se-loger](http://www.ifcv.fr/se-loger)

## 2. Des réductions pour les alternants de l'IFCV

Afin de faciliter votre vie d'étudiant et en tant que membre de la communauté IFCV, vous avez droit à des réductions. L'IFCV s'associe avec les commerçants de Levallois-Perret pour vous proposer des offres exclusives dont vous pourrez bénéficier sur présentation de votre carte étudiante.

Enseigne	Type	Adresse	Réduction proposée
<b>Ambre et Cosy</b>	Vêtements et accessoires	30 rue Voltaire, Levallois-Perret	-10% dès 30€ d'achats -30% dès 50€ d'achats
<b>Chez Nous</b>	Restauration	67 rue Chaptal, Levallois-Perret	Formule plat + boisson à 11€50 Formule plat + boisson + dessert à 13€50
<b>Crêperie Célestine</b>	Restauration	65 rue Chaptal, Levallois-Perret	Sue place : 10% sur l'ensemble des produits À emporter : Formule Célestine à 10€
<b>Greeny Salade Bar</b>	Restauration	92 rue Aristide Briand, Levallois-Perret	-10% sur les menus 1 salade achetée = 1 boisson offerte
<b>Jungle Bowl</b>	Restauration	28 rue Henri Barbusse, Levallois-Perret	Formule Bol + soupe ou boisson à 9€90 Formule Bol + soupe ou boisson + dessert à 11€50
<b>Kashamiam</b>	Restauration	71 rue Chaptal, Levallois-Perret	Formule 1 tartelette ou gaufre + 1 salade + 1 cookie sucré à 10€
<b>La Maillardise</b>	Boulangerie	11 rue Voltaire, Levallois-Perret	-10% sur toute la boulangerie
<b>Maison Landemaine</b>	Boulangerie	73 rue Carnot, Levallois-Perret	-10% sur toute la boulangerie dès 7€ d'achat
<b>Sushi Shop</b>	Restauration	44 rue Voltaire, Levallois-Perret	-10% sur l'ensemble des produits

Plus d'informations sur : <https://www.ifcv.fr/actualites/des-reductions-pour-nos-alternants>

### 3. Le titre de transport

**Les alternants peuvent bénéficier du forfait Imagine R pour se déplacer en Île-de-France.** Pour cela, deux conditions :

- Avoir moins de 26 ans
- Être en formation en contrat d'apprentissage

Les alternants en contrat de professionnalisation ne peuvent bénéficier du forfait Imagine R.

Pour obtenir le titre de transport, souscrivez en ligne sur [www.ildefrance-mobilites.fr](http://www.ildefrance-mobilites.fr) en complétant le formulaire. Vous aurez besoin des éléments suivants :

- Une photo récente
- Un certificat de scolarité de l'année en cours précisant le type de contrat
- Un moyen de paiement

Si la demande est complète, le délai moyen de réception du passe Navigo imagine R est de 10 jours hors week-ends et jours fériés.

À savoir, **l'employeur a l'obligation de prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnement souscrits par ses salariés pour leurs déplacements** entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos.

Cela s'applique également lorsque vous êtes salariés en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

## 4. Les aides financières

Vous n'êtes peut-être pas au courant de toutes les aides financières que vous pouvez percevoir avec votre statut d'étudiant en apprentissage mais elles sont pourtant nombreuses et non négligeable pour gérer votre vie d'étudiant. L'IFCV vous fait un récapitulatif.

### Les aides au logement

Vous avez besoin d'un logement pour vous rapprocher de votre lieu de travail ? Si vous êtes étudiants en alternance vous pouvez obtenir des aides financières non négligeable pour payer votre loyer !

**Pour les étudiants sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ayant moins de 30 ans, ils peuvent bénéficier de l'aide mobili-jeune.**

Versée durant toute la formation en alternance et pour une durée de 3 ans maximum, cette aide a pour but de prendre en charge une partie du loyer de l'étudiant, entre 10 et 100 euros par mois, en fonction de son salaire.

La limite de cette aide est le salaire qui ne doit pas être supérieur à 1.554,84 euros mensuels bruts. La demande doit se faire dans le premier semestre de la formation.

Plus d'informations :

<https://mobilijeune.actionlogement.fr/connexion?loginRedirect=https%3A%2F%2Fmobilijeune.actionlogement.fr%2F>

**Les apprentis peuvent également bénéficier de l'APL (Aide Personnalisée au Logement).** C'est la Caf (Caisse d'Allocations Familiales) qui verse un montant en fonction du loyer hors charges, les revenus de l'étudiant, le descriptif de l'habitation... Pour obtenir cette aide, il suffit de remplir un dossier sur le statut et les revenus ou effectuer une demande en ligne.

Plus d'informations :

<https://www.caf.fr/wps/portal/cafr/aidesetservices/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement#/stateaccueil>

Les alternants de moins de 30 ans, embauchés dans le secteur privé, peuvent bénéficier de l'**Avance Loca-Pass, un prêt pour payer le dépôt de garantie** exigé par le bailleur.

Plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490>

### La carte nationale d'apprenti

Les alternants de 16 à 25 ans obtiennent la carte d'étudiant des métiers, utilisable dans tout le territoire national. Cette carte vous offre des avantages comme **des réductions**

sur les frais de transport, la restauration rapide et les activités sportives et culturelles. Elle vous permet aussi d'avoir accès aux logements et restaurants universitaires.

Plus d'informations : <https://www.lapprenti.com/html/apprenti/carte.asp>

## Le Conseil régional

Sachez que le statut d'apprenti vous permet de faire une demande auprès du Conseil régional afin de bénéficier d'une aide financière. Le Conseil régional rembourse une partie des frais de déplacement pour le travail ou la formation et participe aux dépenses d'équipements nécessaires à la formation.

Visitez le site web du Conseil régional de votre région pour connaître les droits que vous donne votre région.

## Le programme « Départ 18:25 »

Grâce à leur programme Départ 18:25, l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) propose **une aide financière de 200 euros maximum** aux étudiants de 18 à 25 ans, pour partir en vacances.

Un large choix de séjours adaptés à votre budget vous est proposé, selon vos préférences et vos disponibilités.

Plus d'informations : <https://depart1825.com/>

## 5. Les aides de l'IFCV : permis et équipement

Afin de prévenir et résoudre les éventuelles difficultés d'ordre social et matériel et d'éviter que cela impacte la formation des alternants en contrat d'apprentissage, l'IFCV propose un accompagnement et des aides dédiées.

Ces aides ont pour seul prérequis d'être en formation à l'IFCV en contrat d'apprentissage.

### **Une aide financière pour l'obtention du permis de conduire**

Si vous souhaitez passer votre permis de conduire, une aide de l'IFCV peut vous être apportée. Pour cela, nous vous aidons à constituer votre dossier afin d'obtenir un financement partiel.

### **Un aide à l'obtention d'équipement professionnel et informatique**

L'IFCV propose également la mise à disposition de matériel informatique et plus particulièrement d'ordinateurs afin d'assurer le bon déroulé de la formation.

### **Contact**

M. Abdourahmane Diouf  
[Abdourahmane.diouf@ifcv.fr](mailto:Abdourahmane.diouf@ifcv.fr)